



## Résumé saison 2021

### Station de la lavage et utilisation des rampes de mise à l'eau

En mars 2021, le conseil municipal a adopté le règlement 2021-6 relatif à l'obligation de lavage des embarcations et de leurs accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et cours d'eau de la municipalité de Lac-Saguay.

Dès le mois de mai, nous avons débuté la mise en place : de panneaux de sensibilisation aux endroits stratégiques, des annonces sur le web et réseaux sociaux, un vidéo explicatif.

Les caméras de surveillance n'ont pas été activées en même temps, ainsi que la mise en place cadenas, boîte à code et panneau électronique affichant le code d'accès que nous changions régulièrement afin d'obliger les utilisateurs d'embarcations à venir laver gratuitement leurs embarcations.

Nous avons reçu une subvention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au montant de \$4661.

#### On peut relater quelques petits pépins

- Au parc Georges Painchaud, il nous manque 2 semaines de statistiques dû à l'infiltration de perceuses dans la caméra par contre nous avons un surveillant sur place.
- Un bris à la boîte à code pendant une des semaines de vacances de la construction à la rampe du Lac Allard, la caméra était toujours active et je n'ai rien vu de déplacé.
- J'ai vu occasionnellement des utilisateurs ne pas refermer les barrières adéquatement. Cela n'a jamais duré longtemps et je n'ai rien vu de déplacé.
- Il nous a été mentionné que la clé était difficile à remettre dans la boîte à code, évidemment ceci sera corrigé pour la saison 2022

#### Statistiques d'achalandage

Ceci est l'aperçu comptabilisé des cartes des caméras vidéo, Le tout a été opérationnel, début juin à la mi-septembre. Notez que le nombre de mise à l'eau aux rampes d'accès est plus important que les lavages, c'est normal étant donné que les embarcations qui n'ont été sur le même lac au cours de la même période ne sont pas tenu d'être lavés tel que stipulé à l'article 9 du règlement 2021-6.

##### **135 lavages d'embarcations**

**Rampe d'accès au Parc Georges Painchaud : 86 embarcations**

**Rampe d'accès Lac Allard : 140 embarcations**

#### En conclusion

Pour la première année, nous jugeons que c'est une réussite et nous remercions nos concitoyens de leur collaboration.